

FAITS SUR LE CANNABIS



NYC Criminal
Justice

May 2021

Après de longues années de revendications, le cannabis a été légalisé à New York, avec le passage de la loi de l'État de New York sur la réglementation et la taxation de la marijuana (Marihuana Regulation and Taxation Act, MRTA). La MRTA implique également le scellement, l'annulation et la radiation de certaines condamnations liées au cannabis.

DANS CERTAINES CIRCONSTANCES, LES PERSONNES DE 21 ANS ET PLUS PEUVENT DÉSORMAIS POSSÉDER, CONSOMMER ET DONNER DU CANNABIS LÉGALEMENT À NEW YORK :

- Posséder jusqu'à 3 oz de cannabis séché ou jusqu'à 24 grammes de cannabis concentré
- Consommer du cannabis, y compris fumer - sauf dans les endroits où il est interdit de fumer
- Donner à une personne de plus de 21 ans jusqu'à 3 oz de cannabis sans accepter d'argent

CERTAINES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT TOUJOURS :

- La possession ou la consommation de cannabis sur une propriété fédérale (p. ex. bases militaires) reste illégale
- Fumer du cannabis là où il est interdit de fumer est une violation de la loi de la ville et / ou de l'État
- Posséder ou consommer du cannabis si vous avez moins de 21 ans reste illégal et peut entraîner une contravention civile pouvant aller jusqu'à 50 \$
- Fumer du cannabis en conduisant et / ou conduire sous l'influence du cannabis reste illégal

FAITS SUR LE CANNABIS

Un nouveau Bureau de la gestion du cannabis (Office of Cannabis Management) définira les règles pour la production et la vente légales de cannabis à New York. Lorsque ces règles seront finalisées, les entreprises accréditées pourront produire et vendre légalement du cannabis. En attendant, il est illégal de vendre une quelconque quantité de cannabis, mais sous peine de sanctions moindres – par exemple, vendre jusqu’à 16 oz de cannabis séchés est désormais un délit, alors qu’il s’agissait d’un crime au titre de l’ancienne loi. Vendre sciemment du cannabis à une personne de moins de 18 ans constitue toujours un crime

| SI VOUS... | VOUS POURRIEZ FAIRE FACE À ... |
|--|--|
| Vendez jusqu’à 3 oz de cannabis | Une condamnation pour infraction pénale ; amendes jusqu’à 250 \$ |
| Vendez entre 3 et 16 oz de cannabis | Une condamnation pour délit ; jusqu’à trois mois de prison |
| Vendez entre 16 oz et 5 lb de cannabis | Une condamnation pour crime ; jusqu’à quatre ans de prison |
| Vendez entre 5 et 100 lb de cannabis | Une condamnation pour crime ; jusqu’à sept ans de prison |
| Vendez plus de 100 lb de cannabis | Une condamnation pour crime ; jusqu’à 15 ans de prison |
| Vendez une quelconque quantité de cannabis à une personne de moins de 18 ans | Une condamnation pour crime ; jusqu’à quatre ans de prison |

CONDAMNATIONS EXISTANTES RELATIVES AU CANNABIS

Les New-Yorkais condamnés pour possession de cannabis, ou vente de cannabis dans certains cas, verront leurs condamnations automatiquement scellées, annulées et radiées par l’OCA.

NEW-YORKAIS IMMIGRANTS

La consommation de cannabis peut toujours avoir certaines conséquences en matière d’immigration, en particulier pour les personnes ayant déjà été condamnées en rapport avec le cannabis. Si vous désirez en savoir plus sur les répercussions de cette loi sur votre dossier d’immigration, parlez-en à votre avocat ou appelez **ActionNYC (1-800-354-0365, du lundi au vendredi de 09:00 à 18:00)** pour obtenir une aide juridique gratuite, confidentielle et sûre en matière d’immigration.

CONSOMMATION RESPONSABLE DE CANNABIS ET EFFETS SUR LA SANTÉ

La consommation de cannabis peut entraîner certains effets secondaires à court terme et à long terme. [D’autres informations concernant les effets du cannabis sur la santé sont disponibles ici.](#) Si vous avez besoin d’aide en ce qui concerne la consommation de drogues, appelez le **1-888-NYC-WELL (1-888-692-9355) pour obtenir des informations et des recommandations 24h/24 et 7j/7.**